

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 77 (1968)  
**Heft:** 5

**Artikel:** "Considérations sur le développement à venir de la Croix-Rouge suisse"  
**Autor:** Haug, Hans  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-683923>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# «Considérations sur le développement à venir de la Croix-Rouge suisse»

Professeur Hans Haug, Président de la Croix-Rouge suisse

Reproduction du texte intégral de l'exposé présenté par le nouveau Président de la CRS, le Prof. Hans Haug, lors de la 83e Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse des 25/26 mai 1968, à Engelberg.

Lors de la 81e Assemblée ordinaire des délégués de juin 1966 à Zurich, au cours de laquelle fut célébrée conjointement la commémoration du Centenaire de la Croix-Rouge suisse (CRS), je vous ai parlé, sous le titre «*Lignes directrices du développement de la Croix-Rouge suisse*» de notre Société depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Je vous ai décrit l'essor en réalité lent — du moins pendant les 75 premières années — mais continu de notre Société nationale de Croix-Rouge, dont le champ d'action, à l'origine purement militaire, devint ensuite civil et qui de national devint plus tard aussi international. J'expliquais ce développement, non seulement en fonction des besoins croissants et changeants auxquels la Croix-Rouge suisse a dû faire face, mais aussi en raison de la portée et de la profondeur de la pensée de la Croix-Rouge, qui englobe «toutes les souffrances humaines et toute l'aide humaine».

Mon exposé d'aujourd'hui ne se rapporte ni au passé ni à une rétrospective, mais à l'avenir et à ses prévisions. Je m'abstiendrai toutefois de faire des prophéties osées et de toute considération spéculative et tenterai uniquement d'exposer certaines idées sur le développement de la CRS au cours des cinq ou dix prochaines années. Je parlerai pour commencer de faits primaires, soit des tâches qui se posent à nous dans un monde où tout évolue rapidement et où les tensions, les difficultés et les souffrances sont nombreuses. Puis, je parlerai de questions secondaires, soit des moyens qui nous sont nécessaires pour remplir les tâches qui nous incombe. Les pensées que j'exposerai ont un caractère personnel: je ne m'exprime ni au nom du Secrétariat central ni en celui du Laboratoire central ni encore au nom du Comité central ou du Conseil de Direction. En revanche, je serais heureux que mon exposé puisse servir de base à des discussions à venir concernant l'activité et l'organisation future de la Croix-Rouge suisse.

En compulsant la liste des tâches qui incombe à la Croix-Rouge suisse, «en temps de paix et en cas de service actif de l'armée», telle qu'elle figure dans les statuts de 1963, l'on est saisi par leur envergure; il n'est aucune des activités assumées actuellement qui ne figure pas dans cette liste et il n'y a guère de tâche en vue ou prévisible qui ne ressortisse pas aux domaines de travail prévus dans les statuts. De la sorte, la seule question qui se pose est de savoir comment devront être accomplies à l'avenir les tâches précisées statutairement, dans quelle direction devra se faire le développement, où les accents devront être mis.

## Les tâches de la Croix-Rouge suisse à l'intérieur du pays

Je commencerai avec les tâches accomplies à l'intérieur du pays en abordant en premier lieu un secteur de travail particulièrement actuel et très épique, soit: *le développement et la surveillance de la formation de base et supérieure d'infirmières et d'infirmiers et d'autre personnel professionnel paramédical*. L'importance, la portée de cette tâche sont évidentes: la médecine se trouve à un stade d'évolution presque tempétueux, la population augmente et la proportion des personnes âgées s'accroît, les soins au foyer régressent. Ces facteurs engendrent une augmentation de l'hospitalisation rendant nécessaire l'agrandissement d'établissements hospitaliers existants et la construction continue de nouveaux hôpitaux et de nouveaux homes. Sans personnel soignant suffisant, tant quantitativement que qualitativement, ces maisons ne peuvent être exploitées et les personnes malades ou ayant besoin de soins ne peuvent être assistées. Conformément à des décrets fédéraux et avec l'accord des cantons

compétents en matière d'hygiène publique, la CRS s'occupe actuellement de la formation du personnel infirmier en soins généraux, en hygiène maternelle et en pédiatrie, en soins psychiatriques, en soins aux malades chroniques et aux personnes âgées, ainsi que de la formation de laborantines médicales. A cette heure, 64 écoles instruisent leurs élèves conformément aux directives de la CRS dont elles sont de ce fait reconnues soit à titre provisoire, soit à titre définitif. L'Ecole supérieure d'infirmières et d'infirmiers s'efforce de son côté d'intensifier la formation des cadres — qui sont indispensables pour assurer la direction des écoles de base — et celle du personnel soignant et auxiliaire dans les hôpitaux et les homes. Enfin, la Croix-Rouge suisse soutient dans la mesure de ses moyens les deux écoles d'infirmières qui lui sont particulièrement liées: «Le Lindenholz» à Berne et «La Source» à Lausanne.

Comme on le sait, la CRS en acceptant volontairement de prendre en main la charge que représente cette grande tâche, s'est attiré non seulement de la reconnaissance mais des critiques également. Ces derniers temps en particulier, et en corrélation avec la pénurie croissante de personnel, la Croix-Rouge suisse s'est vu reprocher à réitérées reprises le fait qu'elle pose des exigences trop hautes, voire surfaites quant à la préparation antérieure et à la formation des élèves infirmières et qu'elle est par conséquent responsable elle aussi de l'accroissement du manque d'infirmières. Ces reproches répétés ont déjà provoqué dans nos milieux un certain découragement et l'on s'est même posé la question de savoir si la CRS ne ferait pas mieux de renoncer à assumer plus avant la responsabilité de plus en plus lourde que représente la formation de base et le perfectionnement du personnel soignant.

A ce propos, relevons tout d'abord que les critiques émises sont, d'une manière générale injustifiées, quoique, comme partout, il peut arriver

que des carences et des erreurs se produisent. Les directives de la CRS concernant la formation et sa surveillance ne visent qu'un seul but: préparer des infirmières, des soignantes et des infirmiers en nombre suffisant mais en leur assurant cependant une préparation conforme aux exigences actuelles. Dans l'activité qu'elle déploie en faveur du développement des soins aux malades, la CRS ne sert la cause d'aucun intérêt particulier, soit les intérêts de telle ou telle profession ou association professionnelle; elle ne sert également aucun intérêt de caractère économique ou financier; bien au contraire, elle entend servir l'intérêt général et le bien commun, soit en définitive la cause des soins aux malades qui, sous le signe de la Croix-Rouge, doivent s'exercer avec humanité et à bon escient. Les efforts intenses que fournit la Croix-Rouge suisse en vue de garantir une bonne formation de ce personnel soignant sont complétés par ceux qu'elle fait de manière continue afin de recruter des forces jeunes et de susciter de l'intérêt à l'égard des professions paramédicales, ainsi que par les enquêtes approfondies (menées en collaboration avec le Service fédéral d'hygiène publique, l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés et l'Organisation mondiale de la Santé) relatives à l'emploi rationnel du personnel infirmier et des auxiliaires à l'hôpital, en particulier.

Si ces efforts n'ont jusqu'ici pas suffi à parer à la pénurie de personnel et même ne permettront qu'à l'atténuer à l'avenir, les raisons de cet état de choses ne doivent pas être imputées à la CRS ni à ses directives mais bien aux circonstances et aux forces motrices de notre époque. C'est ainsi, par exemple, que ni la rapide augmentation du besoin de personnel ni le fait que les infirmières dépendant de maisons-mères et qui servaient la profession leur vie entière, sont de moins en moins nombreuses, ni encore la constatation que la moitié environ des jeunes infirmières laï-

ques se marient peu de temps après l'obtention de leur diplôme et sont perdues, du moins momentanément, pour la profession, ne doivent être mis au compte débiteur de la CRS. Y aurait-il une alternative à la réglementation actuelle selon laquelle la CRS s'occupe de la formation dans le secteur des soins infirmiers? Une alternative serait que les cantons, séparément ou en commun, prennent cette tâche en mains, une autre que la Confédération en assume la responsabilité. La prise en charge de cette tâche par les cantons aurait vraisemblablement pour conséquence que l'uniformité indispensable et actuellement atteinte, serait à nouveau menacée; la remise de la tâche à la Confédération — qui nécessiterait une révision de la Constitution — signifierait une nouvelle restriction des compétences cantonales. Dans l'un et l'autre cas, les frais seraient plus élevés et les influences politiques grandiraient dans le domaine des soins infirmiers. L'on aurait vraisemblablement aussi à déplorer une perte de cette liberté et de cette flexibilité qu'une organisation privée est certes mieux à même de garantir que ne le peut l'Etat. Finalement encore, le Service sanitaire de l'armée et de la protection civile n'auraient plus les mêmes garanties que maintenant concernant la mise à disposition de personnel professionnel paramédical, alors que l'une et l'autre ont besoin d'infirmières bien formées servant sur la base du volontariat.

J'en tire la conclusion qu'à l'avenir aussi, la CRS devra s'occuper de la formation de personnel soignant professionnel. L'on ne pourra vraisemblablement éviter que d'autres professions paramédicales encore bénéficient elles aussi de la promotion et du contrôle assurés par la Croix-Rouge suisse, ceci bien entendu pour autant que leurs représentants le désirent et que les cantons approuvent cette mesure. Ce qui toutefois, dans ces circonstances, est absolument nécessaire, c'est une collaboration étroite et confiante entre

la CRS et les autorités fédérales, cantonales et communales; les malentendus et les critiques devront faire place à la compréhension et à un appui solide. De plus, il convient aussi de susciter une plus grande collaboration avec d'autres organisations, telles que l'Association suisse des établissements pour malades (Veska), la Centrale suisse de psychiatrie pratique, la Fédération suisse des médecins, l'Association suisse de psychiatrie pratique, la Fédération suisse des médecins, l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés et d'autres groupements professionnels. Un facteur important est également l'information constante de la population sur les problèmes qui se posent et sur les efforts menés dans tout le domaine des soins aux malades. Nous reviendrons plus loin sur le problème du personnel plus nombreux et des moyens financiers qui sont tous deux nécessaires si la Croix-Rouge suisse veut pouvoir continuer de faire face à la grande tâche qui lui incombe dans le secteur des soins aux malades.

\*

Il n'y a que quelques pays où, comme en Suisse, le *Service de la transfusion de sang* est presque entièrement en mains de la Société nationale de Croix-Rouge. En l'espace de 20 ans, la Croix-Rouge suisse a mis sur pied un service national de la transfusion de sang en mesure de couvrir en temps de paix les besoins normaux de la population civile en sang complet ou en produits dérivés pouvant être conservés, tout en s'efforçant — en étroite collaboration avec le Service de santé de l'armée — de constituer des réserves suffisantes pour faire face aux énormes besoins qui se feraient sentir en cas de catastrophe ou de guerre, notamment. Une caractéristique de notre Service de la transfusion de sang est le travail de recherche couronné de succès qu'il déploie dans le domaine de la sérologie des groupes sanguins et de la chimie des protides

en particulier, et qui se poursuit dans quelques centres régionaux et surtout au Laboratoire central et dans des instituts de l'Université de Berne. Les tâches d'avenir du Service de la transfusion de sang — je me base sur des indications du Professeur Hässig — sont de *quatre ordres*. D'une part, il s'agit d'élever à 300 000 l'effectif des donneurs de sang réguliers actuellement de 200 000. En outre, les centres régionaux du Service de la transfusion de sang devront être organisés plus rationnellement et uniformément, d'une part par le rattachement de petits centres aux grands centres urbains, d'autre part par l'institution de 10 à 15 zones de transfusion dont chacune comporterait un centre de transfusion placé sous la direction d'un médecin spécialiste.

Le don de sang étant volontaire et gratuit, le Service de la transfusion de sang doit être conçu en fonction de la meilleure utilisation possible du sang offert. La pensée directrice «*Hémotherapie sur mesure*», selon laquelle chaque patient ne doit recevoir que le composant du sang qui lui manque, a conduit déjà à remplacer le sang complet par des fractions plasmatiques. Le développement des conserves dites d'érythrocytes, dont une partie du plasma qu'elles contiennent est prélevé en vue d'être utilisé à d'autres fins, représente un autre progrès important dans la voie devant aboutir à la meilleure utilisation possible du sang humain. Il faudrait inciter tous les grands centres de transfusion à introduire le plus rapidement possible les conserves d'érythrocytes. Le Laboratoire central s'est fixé pour but de couvrir d'ici à 1970, au moyen de ces conserves d'un genre nouveau, la moitié des besoins en sang frais de notre pays. Une autre tâche d'avenir concerne l'assistance médicale des donneurs de sang. Jusqu'ici, les contrôles médicaux auxquels étaient soumis les donneurs servaient uniquement à éviter autant que faire se peut que la prise de sang porte préjudice à la santé du donneur et que la transfu-

sion nuise au receveur. Dorénavant, ces examens viseront à mettre le donneur au bénéfice d'une meilleure assistance de médecine préventive, en ce sens que l'on s'efforcera de déceler lors des analyses hématologiques, des états pathologiques latents en recommandant si nécessaire au donneur de consulter son médecin de famille. Il va de soi que ces examens approfondis seront de nature à faciliter le recrutement de nouveaux donneurs de sang et à rendre plus populaire encore le Service de la transfusion de sang.

\*

La mise sur pied de *formations de la Croix-Rouge* féminines et masculines dans le cadre du *Service de la Croix-Rouge* et dans le but de soutenir le service sanitaire de l'armée représente une tâche Croix-Rouge classique. Dans notre pays, elle est conçue compte tenu du fait que les femmes suisses ne sont soumises à aucune obligation de service. De ce fait, la totalité du personnel soignant féminin dont l'armée a besoin est recrutée sur la base du volontariat par les soins de la CRS. Dans le cadre du service sanitaire intégral, le Service de la Croix-Rouge prend une nouvelle signification: en cas d'urgence, il ne servirait pas seulement l'armée mais également la population civile. Le recrutement et l'instruction des nouvelles incorporées — de la catégorie du personnel soignant auxiliaire notamment — doivent être poursuivis et améliorés, en collaboration surtout avec nos sections, l'Alliance suisse des Samaritains et la Société suisse des troupes sanitaires.

\*

En son temps, la Croix-Rouge suisse a fortement contribué à créer dans notre pays les bases psychologiques et légales nécessaires à la mise sur pied de la *protection civile*. Nous pouvons constater aujourd'hui avec satisfaction que la protection civile se renforce de plus en plus et qu'elle

est reconnue comme étant le soutien indispensable d'une défense nationale efficace. Comme par le passé, la CRS demeure toute disposée à participer à la mise sur pied pratique de la protection civile, dans le secteur notamment du Service de la transfusion de sang et en ce qui concerne la formation de personnel soignant auxiliaire et la diffusion et l'application de la IVe Convention de Genève sur la protection de personnes civiles en temps de guerre. A ce propos, l'on verra s'ouvrir — probablement dans un avenir proche — un nouveau champ d'action où non seulement l'organisation centrale mais aussi les sections et quelques institutions auxiliaires de la Croix-Rouge suisse seront appelées à collaborer.

\*

Un domaine de travail dont l'importance est grande et qui prend de plus en plus d'extension concerne *l'aide en cas d'accidents et de catastrophe*. L'augmentation du trafic, le développement de la technique, la densité de la population accroissent, dans notre pays aussi, les risques d'accidents et de catastrophes. A part l'organisation centrale et quelques sections de la CRS, cinq de ses institutions auxiliaires ont à leur programme de travail l'apport des premiers secours en cas d'accidents ou de catastrophes. Dans ce domaine toutefois, la responsabilité principale incombe aux communes et aux cantons qui, au besoin, sont soutenus par l'armée et, depuis peu, par la protection civile également. Ce qui manque actuellement en Suisse est une *station centrale d'alarme et d'intervention* connaissant les moyens à disposition et pouvant ordonner leur mise en œuvre immédiate. Il serait également utile de pouvoir disposer de 2 à 3 détachements de secours et de sauvetage composés de spécialistes (instruteurs des troupes de protection aérienne et du service sanitaire, ainsi que de la protection civile, éventuellement aussi membres de corps de police et de pompiers des communes)

*La mise sur pied de formations de la Croix-Rouge féminines et masculines dans le cadre du Service de la Croix-Rouge et dans le but de soutenir le service sanitaire de l'armée représente une tâche Croix-Rouge classique qui, en Suisse, est conçue compte tenu du fait que les femmes ne sont soumises à aucune obligation de service.*

*Dans le cadre du service sanitaire intégral, le Service de la Croix-Rouge prend une nouvelle signification, en ce sens qu'en cas d'urgence, il ne servirait pas seulement l'armée mais également la population civile.*

*Photo E.-B. Holzapfel*



et qui pourraient entrer en action dans un bref délai. La station centrale et les éventuels détachements auxiliaires pourraient être attachés à l'Office fédéral de la protection civile.

Dans le cadre d'un tel dispositif général, la Croix-Rouge suisse devrait, avec ses sections et ses institutions auxiliaires, fixer le rôle qui leur incomberait et entreprendre les préparatifs pratiques requis. Comme on le sait, cette question a fait l'an dernier l'objet d'une étude; si rien de définitif n'a encore été conclu et s'il n'a pas été donné d'instructions jusqu'à ce jour, cela provient entre autres du retard de l'étude poursuivie par les autorités qui se trouve actuellement en cours. Les travaux devront toutefois reprendre dans le courant de cette année avec le cours de toutes les institutions auxiliaires de la CRS intéressées à la question.

\*

Les cours de Samaritains et de sauveteurs organisés par l'Alliance suisse des Samaritains, les cours Croix-Rouge d'auxiliaires-hospitalières, ainsi que les cours de soins au foyer et de soins à la mère et à l'enfant mis sur pied sous les auspices de nos deux organisations, doivent continuellement être revus, modernisés

et propagés. L'étroite et heureuse collaboration que nous entretenons avec l'Alliance suisse des Samaritains doit se poursuivre et s'intensifier encore; en outre, la Croix-Rouge suisse devrait soutenir dans la mesure de ses moyens le programme d'extension de l'Alliance suisse des Samaritains, en encourageant en particulier l'acquisition de voitures de premiers secours, la formation de personnel instructeur et le renouvellement du matériel didactique et de sauvetage. Etant donné que les besoins en volontaires bien formés de toutes catégories sont pour ainsi dire illimités, les efforts fournis par la CRS, ses sections et ses institutions auxiliaires en vue de développer toujours davantage l'activité déployée en matière de cours ne seront jamais trop intenses.

Le travail social de la Croix-Rouge suisse devra et peut encore être intensifié, en ce qui concerne notamment, l'aide à des familles nécessiteuses et à des personnes isolées et surtout l'assistance de personnes âgées et de handicapés. Indépendamment de la formation d'aides-soignantes pour personnes âgées et malades chroniques, les prestations que nous fournissons dans ce domaine sont de plusieurs ordres: création de services d'ergothérapie

dans plusieurs sections, mise à disposition d'assistantes bénévoles Croix-Rouge, participation à l'organisation de séances de gymnastique pour personnes âgées, exploitation enfin de l'autocar pour handicapés de la Croix-Rouge de la Jeunesse. D'après les données du rapport sur «Les problèmes de la vieillesse en Suisse» paru en 1967, le nombre d'habitants ayant plus de 65 ans s'élevait dans notre pays en 1966 à 654 000 et l'on estime qu'il sera de 900 000 en 1985. Alors que l'on connaît précédemment un problème social, les pays développés auront à résoudre à l'avenir un «problème de la vieillesse», problème à la solution et à l'atténuation duquel les Sociétés de Croix-Rouge devront contribuer. Dans ce secteur d'activité également, nous devrons nous efforcer d'établir une bonne collaboration avec les autorités et d'autres institutions, avec Pro Infirmis et la Fondation pour la vieillesse, en particulier.

La Croix-Rouge de la Jeunesse a pris ces dernières années un essor réjouissant, à la suite notamment de la transformation de la «Casa Henry Dunant», à Varazze, de l'action de l'autocar pour handicapés et du développement des cours de premiers secours et de sauvetage nautique. L'on projette pour les prochaines

années l'acquisition d'un deuxième car pour handicapés et la création, en Suisse romande, d'un Centre Croix-Rouge qui serait ouvert également à la Croix-Rouge de la Jeunesse. Il serait fort souhaitable que l'on puisse instituer une organisation générale de la Croix-Rouge de la Jeunesse bien structurée et apte à rendre les services désirés et qui grouperait une commission nationale, ainsi que des commissions cantonales ou régionales, lesquelles se réuniraient une fois par an en conférence nationale. L'existence d'une telle organisation générale permettrait d'intensifier les contacts avec les autorités responsables de l'éducation, les associations de personnel enseignant, avec les sections Croix-Rouge, enfin. Une question qui devra être examinée encore concerne les possibilités que l'on pourrait trouver d'incorporer dans les rangs de la Croix-Rouge ainée les membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse ayant achevé leur temps de scolarité.

## Les tâches de la Croix-Rouge suisse à l'étranger

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, les actions d'entraide que la Croix-Rouge suisse mène à l'étranger ont pris une très grande extension. Il s'agit de prestations fournies en faveur des victimes de conflits armés, de réfugiés, de personnes déplacées, de victimes de catastrophes, souvent aussi en faveur simplement de malades, d'affamés, de nécessiteux. La souffrance et la misère du monde semblent n'avoir pas de limite et les besoins d'aide sont tout aussi illimités. A l'aide apportée en vue de soulager la misère, de faciliter la reconstruction, de secourir les réfugiés, est venue s'ajouter ces dernières années l'aide au développement dont bénéficient en général les jeunes sociétés de la Croix- et du Croissant-

Rouge des pays en voie de développement et qui doit leur permettre d'être de mieux en mieux en mesure d'affronter leurs tâches.

Le travail d'entraide déployé à l'étranger doit, sous toutes ses formes, être poursuivi, voire développé au vu des nécessités. Il est indispensable qu'au cours des années à venir, nous renforçons notre dispositif de secours, de manière à le rendre plus rapide et plus efficace encore, en instruisant par exemple et en tenant à disposition permanente du personnel, ou en augmentant nos réserves de matériel de secours. Il serait très souhaitable aussi qu'à l'avenir, la CRS puisse disposer, pour des interventions d'urgence à l'étranger, de ces détachements de secours dont la création est préconisée en vue de renforcer l'aide en cas de catastrophe, en Suisse.

Dans le domaine de l'activité d'entraide que la Croix-Rouge suisse déploie à l'étranger et, en Suisse, en faveur d'étrangers, soit en particulier d'enfants et de réfugiés, il est particulièrement important que nous entretienions de très bons contacts avec les autorités fédérales qui font toujours preuve de générosité à notre égard, ainsi qu'avec le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Il est important également que nous ayons de bons rapports avec les autres organisations suisses d'entraide, dans le cadre notamment de l'Aide suisse à l'étranger. La misère du monde requiert de la coopération, une considération et un soutien réciproque, soit un comportement que le peuple suisse apprécie et qui renforce son désir manifeste de toujours aider. Enfin, il serait souhaitable qu'une meilleure collaboration puisse s'établir avec la Radio et la Télévision, notamment avec l'action de la «Chaîne du Bonheur» qui, à mon avis devrait, lors de situations d'urgence signalées à l'étranger, mettre normalement sa puissante force de propagande à la disposition d'œuvres d'entraide éprouvées, au nombre desquelles la Croix-Rouge suisse.

## Organisation et réorganisation de la Croix-Rouge suisse

Selon les statuts de 1963, la Croix-Rouge suisse se compose de *l'organisation centrale*, comprenant les organes centraux, le Secrétariat central et le Laboratoire central, des *sections*, constituées en associations, qui accomplissent des tâches Croix-Rouge sur le plan local ou régional, finalement des *institutions auxiliaires* qui, au terme de Conventions passées avec la CRS sont affiliées à cette dernière en tant que «touts» mais en conservant leur autonomie. Cette organisation à trois «branches» correspond aux besoins et aux conditions de notre pays et s'est, d'une manière générale, révélée efficace. J'estime qu'il n'y a pas lieu de modifier dans ses grandes lignes l'organisation de la CRS. En revanche, la question se pose de savoir si des mesures, et au besoin lesquelles, devraient être prises pour accroître le potentiel de prestations de l'organisation.

En nous occupant tout d'abord de *l'organisation centrale*, et au sein de celle-ci, des organes centraux, nous constaterons que le travail principal est fourni par le *Comité central*, qui se réunit généralement chaque mois, et par les *Commissions* qu'il a instituées, tandis que le *Conseil de Direction* a davantage une fonction législative et de contrôle et prépare les affaires devant être traitées par l'*assemblée des délégués*. La plupart des décisions relatives aux importantes affaires en cours et concernant principalement les dépenses à engager sont prises par le Comité central, très souvent sur proposition des commissions compétentes (Commission des soins infirmiers, Conseil d'école de l'Ecole supérieure, Commission du Service de la transfusion de sang, Commission du personnel, Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage, Commission de la Croix-Rouge de la Jeunesse,

*Un domaine de travail de la Croix-Rouge suisse dont l'importance est grande et qui prend de plus en plus d'extension concerne l'aide en cas d'accidents et de catastrophe. Dans ce domaine, la Croix-Rouge suisse peut compter sur le concours de celles de ses institutions auxiliaires dont le champ d'activité porte précisément sur le secourisme et le sauvetage. Et si la majeure partie des désastres naturels surviennent à l'étranger, la Suisse n'est pas toujours épargnée des catastrophes. Ainsi, les avalanches de l'hiver 1967/68 à l'occasion desquelles la Garde aérienne suisse de sauvetage a procédé notamment à de nombreux sauvetages et évacuations par la voie des airs.*

*Photo ASL*



etc.). Le Comité central qui s'occupe également de manière intense des actions d'entraide en cours, est extrêmement chargé, de toute façon si chargé qu'il ne dispose plus de temps suffisant pour discuter des questions de principe ou pour effectuer un travail de planification. Il faudrait examiner si le Comité central ne pourrait être déchargé, par la création par exemple d'un *Bureau* de trois membres qui serait autorisé à liquider des affaires d'importance mineure. L'on pourrait également envisager l'institution d'une *Commission de planification* qui étudierait des propositions concernant le

développement à venir de l'activité et de l'organisation de la CRS, à l'intention du Comité central et du Conseil de Direction. Ce qui est certain toutefois, c'est qu'actuellement les forces sont mises à trop forte contribution par la liquidation des affaires courantes; la conséquence en est que trop peu de forces sont encore libres pour permettre des études de fond et pour envisager l'avenir, ce qui toutefois se révèle nécessaire pour l'accomplissement de tâches et la solution de problèmes à venir.

Il ne fait aucun doute qu'en liaison avec l'entrée en fonction d'un nouveau Président et d'un nouveau

Secrétaire général, le *Secrétariat central* devra subir une certaine réorganisation. L'on envisage surtout un regroupement de fonctions et de collaborateurs au sein de plus grands services, dans les secteurs notamment, des actions de secours, des cours, de la Croix-Rouge de la Jeunesse, de la propagande et de l'information. Quelques services devront être dotés d'un personnel plus nombreux, en particulier le Service des infirmières. Le Secrétaire général, son remplaçant et les chefs soit de quelques, soit de tous les services devraient — comme jusqu'ici — tenir régulièrement des rapports ou

des «séances d'état-major»; de même y aura-t-il lieu de prévoir des séances régulières communes avec le Président et le Médecin-chef de la Croix-Rouge, respectivement avec le Bureau du Comité central dont il a été question plus haut.

En rapport avec la mise en service des nouveaux bâtiments, une réorganisation du *Laboratoire central* est d'ores et déjà en cours. Ici aussi, l'on prévoit un regroupement de fonctions et de collaborateurs par la création de plus grandes unités dont une Direction, un Département de production, un Département d'exploitation et des donneurs, un Département d'analyses médicales et un Département d'organisation technique. Les compétences de la Direction et celles de la Commission du Service de la transfusion de sang et de sa sous-commission devront être nouvellement fixées. De même devrait-on réexaminer et définir à nouveau la forme des rapports existant entre le Secrétariat central et le Laboratoire central, en ce qui concerne entre autres les secteurs du personnel et des finances et les questions d'information et de propagande.

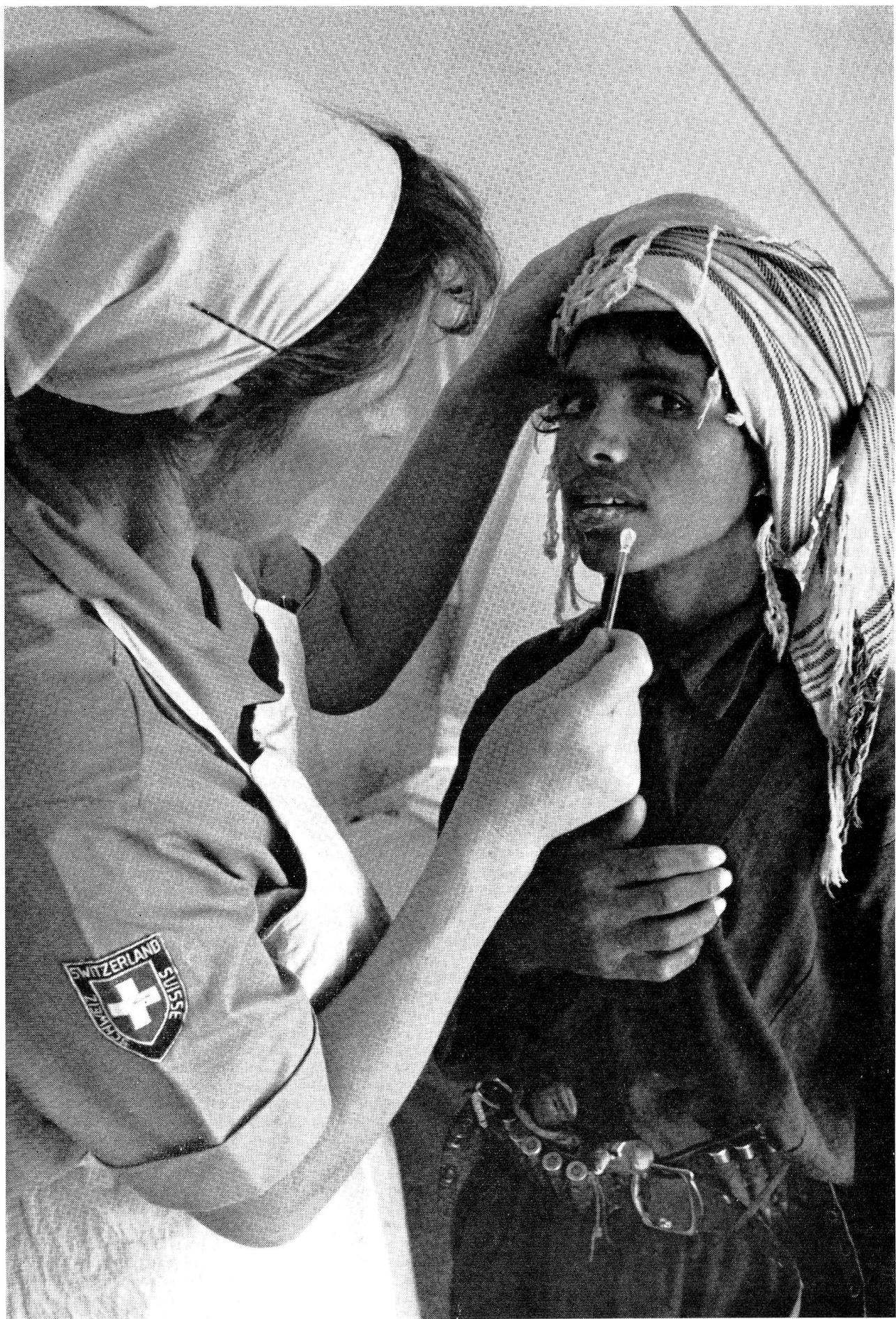
\*

*Les sections* sont les membres actifs de la Croix-Rouge suisse. A l'heure actuelle, nous comptons 75 sections dont 38 en Suisse alémanique, 32 en Suisse romande et 5 au canton du Tessin. Ces chiffres montrent que la répartition des sections est très variable; le nombre des sections romandes et tessinoises est, à une unité près, égal à celui des sections suisses alémaniques. Et il est troublant de constater qu'il se trouve, dans toutes les régions du pays, des sections qui ne comptent pas ou très peu de membres, qui n'adressent pas de rapports à l'organisation centrale, ne déléguent aucun représentant à nos assemblées et réunions et ne déplient qu'une activité minime. A côté de ces sections inexistantes ou presque, nous comptons heureusement dans tout le pays des sections

petites, moyennes et grandes qui se sont fortement développées, dont l'effectif des membres et des collaborateurs est en constante augmentation, qui accroissent leur matériel et leurs ressources et remplissent au mieux, voire de façon exemplaire, de nombreuses tâches. J'estime depuis longtemps déjà que les sections de la CRS ont besoin d'une *réorganisation*, ceci dans le but d'abolir les trop grandes différences et les trop grands contrastes d'activités qui existent entre les unes et les autres, et d'arriver à ce que nos sections atteignent dans leur ensemble un niveau relativement élevé. Il serait vraisemblablement opportun de faire dépendre la reconnaissance d'une section, c'est-à-dire son admission ou son maintien en qualité de membre actif, de l'obligation pour elle de satisfaire à un minimum d'exigences; ces exigences pourraient se rapporter à l'organisation (effectif des membres et des collaborateurs, structure, finances, etc.) et à l'activité (participation à l'accomplissement des tâches Croix-Rouge essentielles). Si de telles exigences étaient posées aux sections, des groupements et des fusions se révèleraient dans bien des cas inévitables, ce qui entraînerait une diminution du nombre des sections. Je suis convaincu qu'une telle concentration — tout en demeurant limitée — répond à une nécessité, car mieux vaut compter un nombre réduit de sections, mais de sections vivantes et sachant faire preuve d'enthousiasme. Ne devrions-nous pas souhaiter — je pose la question — arriver à une situation qui permettrait à la Croix-Rouge d'atteindre tout le pays de manière plus ou moins égale, qui ne laisserait plus subsister de lacunes flagrantes, et supprimerait les «no man's land»? Si je formule ce postulat probablement impopulaire — et ceci selon le vœu de tous les collaborateurs du Secrétariat central et du Laboratoire central qui travaillent régulièrement avec nos sections — je le fais, non par désir de critiquer ou par un quelconque ressentiment, mais pour le bien de la

cause et du développement futur de la CRS. Je n'entends également nullement parler d'uniformité ou ignorer les différences naturelles qui existent entre la ville et la campagne ou entre les diverses régions de notre pays. Je suis par contre d'avis que la diminution proposée du nombre des sections, doublé d'un renforcement de leur organisation et de leur activité, rendrait nécessaire et possible la création de *secrétariats permanents* dans un plus grand nombre de sections ou encore l'institution de *secrétariats desservant plusieurs sections* (sur le plan cantonal par exemple).

*Depuis la Deuxième Guerre mondiale, les actions d'entraide que la Croix-Rouge suisse mène à l'étranger ont pris une très grande ampleur. Il s'agit de prestations fournies en faveur des victimes de conflits armés, de réfugiés, de personnes déplacées, de victimes de catastrophes, souvent aussi en faveur simplement de malades, d'affamés, de nécessiteux. Ces actions sont parfois de brève durée, mais elles peuvent aussi s'étendre sur des mois, voire des années. L'aide apportée par notre Société peut être personnelle ou matérielle. Notre photo montre une infirmière suisse en mission au Yémen, donnant ses soins à une malade civile. Photo Yves Debraine*



Les secrétariats permanents ont fait leurs preuves et les frais qu'ils engendrent sont largement compensés par leurs prestations; ils déchargent les Présidents et les Comités de section de travaux administratifs et assurent une présence constante qui est indispensable si nous voulons occuper et conserver des collaborateurs volontaires et remplir comme nous le devons des tâches aussi pleines de responsabilités que le Service de la transfusion de sang ou l'organisation de cours à l'intention de la population.

\*

La Croix-Rouge suisse n'a pas à s'immiscer dans l'organisation interne des *institutions auxiliaires*, qui lui sont affiliées en tant que «touts», en conservant leur autonomie. Je me bornerai à dire qu'à mon avis le nombre des institutions auxiliaires ne devrait pas augmenter à plaisir et que nous ferions bien d'observer une certaine retenue à l'égard de l'admission de nouvelles «corporations dont l'activité est apparentée aux principes et aux tâches de la Croix-Rouge». Un point plus important que l'accroissement du nombre des institutions auxiliaires consiste à entretenir et à renforcer les rapports avec les sept institutions auxiliaires (Société suisse des troupes sanitaires, Alliance suisse des Samaritains, Association suisse des établissements pour malades, Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés, Société suisse de sauvetage, Garde aérienne suisse de sauvetage, Inter-association de sauvetage) qui sont actuellement affiliées à la CRS.

\*

Nous venons de rappeler les tâches de la CRS et des organisations qui sont à disposition pour les accomplir. Faisons maintenant rapidement la revue des moyens matériels et parlons pour terminer des hommes qui travaillent à la Croix-Rouge.

## Les moyens matériels

La nouvelle Centrale de matériel de Wabern, le nouveau complexe hospitalier du «Lindenholz», au Neufeld et l'agrandissement du Laboratoire central du Service de la transfusion de sang, au Wankdorf, nous assurent, sur le *plan des immeubles* les conditions nécessaires à un développement et à un renforcement de notre activité dans la plupart de nos secteurs de travail. La phase dite «des constructions» de la CRS ne doit toutefois pas être considérée comme entièrement terminée. Le *Secrétariat central*, en effet, dont le siège se trouve encore en partie dans l'immeuble certes avantageux mais peu fonctionnel de la Taubenstrasse 8, à Berne, souffre d'une pénurie de place. L'augmentation du personnel qui se révèlera nécessaire ces prochaines années ne saurait guère être envisagée dans les locaux actuellement disponibles. Il convient par conséquent d'examiner si la Croix-Rouge suisse ne devrait pas se joindre à l'édification projetée de l'aire «Taubenstrasse, Rainmattstrasse, Sulgeneckstrasse» en y faisant construire un immeuble rationnel de plusieurs étages. Cet immeuble abriterait tous les services, outre la Centrale de matériel, le Service de la transfusion de sang et l'Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge; quant à l'immeuble de la Taubenstrasse 8, il serait loué ou vendu.

L'on peut aussi songer au fait que des institutions auxiliaires de la CRS ayant leur siège à Berne ou projetant de s'y transférer pourraient participer à un tel plan de construction ou auraient intérêt à occuper des bureaux à titre de locataires.

Les moyens matériels de la CRS, toutefois, ne comprennent pas que des bâtiments, mais aussi des réserves de *matériel d'instruction*, de *matériel d'hôpital et de secours de tout genre*. Il en a été question déjà à propos de l'activité que nous déployons dans le domaine de l'enseignement et de la préparation de notre

dispositif de secours en prévision de guerre et de catastrophe. Personne ne contestera que notre matériel — y compris les assortiments de matériel d'hôpital entreposés dans les sections — doit être renouvelé et complété aussi, ceci dans la mesure des moyens financiers dont nous pouvons disposer et compte tenu des préparatifs entrepris par l'armée et la protection civile. Quoiqu'il en soit, nous disposons, grâce à la nouvelle Centrale de matériel de locaux et des installations nécessaires à la poursuite d'une activité réfléchie et systématique dans le secteur matériel.

Abordons rapidement le secteur des *ressources financières* qui nous sont procurées par les sources que vous connaissez et qui sont les collectes régulières et spontanées, les contributions de membres, les dons et les legs, les parrainages, les subsides fédéraux, cantonaux et communaux, enfin. Le Service de la transfusion de sang doit se suffire à lui-même, en ce sens qu'il facture ses produits et ses prestations au prix coûtant. Il va de soi que nous devons nous efforcer d'augmenter nos recettes, notamment celles que nous enregistrons régulièrement et qui nous sont remises sans affectation spéciale. Un début prometteur est l'attribution à la CRS de la totalité du produit de la *Collecte de la Fête nationale 1969*, don qui pourra être utilisé d'une manière générale pour l'accomplissement de tâches sur le plan national. Nous espérons vivement qu'à l'avenir ce don nous sera remis tous les six ans aux mêmes conditions généreuses, ce qui représenterait par année une recette de 500 000 francs au moins. Par ailleurs, nous espérons aussi obtenir bientôt une augmentation de la subvention annuelle de 110 000 francs que la Confédération remet à la CRS et dont le montant n'est plus proportionné à des besoins fortement accrus.

Depuis peu, les cantons nous octroient des subventions d'un montant total de 300 000 francs par année en faveur de l'activité que nous déployons dans le domaine des soins

*infirmiers.* L'arrêté fédéral de 1962 concernant l'octroi de subventions de la Confédération aux écoles en soins généraux reconnues par la CRS et à l'Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge arrivera à échéance à fin 1968; il est prévu de prolonger de trois ans la validité de cet arrêté et de préparer durant ce laps de temps, en tenant compte aussi des conclusions de l'étude sur les soins infirmiers en Suisse actuellement en cours, un nouvel arrêté prévoyant si possible un élargissement de l'aide fédérale dont ne bénéficient jusqu'ici que les soins infirmiers généraux.

## Le personnel et les relations humaines

Je suis presque arrivé au terme de mon exposé sur mes considérations concernant le développement à venir de la CRS. Et pourtant je n'ai jusqu'ici pas fait allusion au facteur qui est pourtant le plus essentiel et le plus déterminant. J'entends par là qu'une organisation parfaite, des immeubles et des installations modernes, un matériel de premier ordre et des ressources financières importantes ne sont à eux seuls pas suffisants pour nous permettre d'atteindre notre but, c'est-à-dire le juste accomplissement des tâches Croix-Rouge, si le concours de l'homme fait défaut, de l'homme et de son esprit, de ses sentiments, de sa volonté de collaborer. L'idéal, le principe fondamental de la Croix-Rouge est *l'humanité*, cette attitude de l'homme à l'égard de son prochain, empreinte de respect et d'amour, dictée par le désir de faire du bien à autrui, de le protéger, de le préserver, de le guider et de le réjouir, de l'aider lorsqu'il le faut. Cette humanité doit émaner et rayonner des hommes qui portent la Croix-Rouge, elle doit aussi être la raison et la base d'une conduite impartiale faisant abstraction de toute considération nationale,

raciale, confessionnelle, ignorant la condition sociale ou l'appartenance politique d'un être humain, afin de rendre possible l'apport d'une aide au-delà de l'inimitié et de la haine.

L'idéal de l'humanité doit être dominant pour tous ceux qui œuvrent pour la Croix-Rouge et dont l'activité devra toujours lui être conforme. Cet idéal doit guider les membres de Comités et de Commissions, les médecins et les infirmières, les collaborateurs bénévoles ou travaillant à temps partiel ou à temps complet. L'idéal de l'humanité ne doit pas seulement diriger et définir l'œuvre extérieure, l'activité bienfaisante de la Croix-Rouge mais aussi la vie interne de l'organisation et le travail au sein des Secrétariats, des laboratoires, des écoles, des missions internationales, des Comités et des Commissions. Nous ne saurions brandir la bannière de l'humanité pure sur les champs de la souffrance et de la misère, si nous ne nous efforçons pas de réaliser cette humanité dans notre vie quotidienne et nos contacts avec les hommes que nous rencontrons et avec qui nous sommes liés. La lutte pour l'humanité, à une époque qui menace l'homme et le genre humain, la lutte pour l'humanité dans l'œuvre accomplie à l'extérieur et dans notre vie interne représente le noyau de la tâche qui nous est posée à nous hommes, et en particulier à nous hommes de Croix-Rouge. Si nous ne cessons pas de poursuivre sans relâche cette lutte et cet effort, malgré les déceptions et tous les contretemps qui nous atteignent, le développement à venir de la Croix-Rouge suisse sera heureux, certain et prospère.